



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 122794

Texte de la question

Mme Chantal Brunel appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les dysfonctionnements de l'Agence française de l'adoption (AFA) depuis son ouverture en mai 2006. Cet organisme qui devait « lever les verrous bureaucratiques, administratifs et juridiques de l'adoption » ne semble guère remplir sa mission. En effet, alors qu'en 2004 le nombre d'enfants adoptés à l'étranger par des Français était de 4 079, en 2006 il n'a été que de 3 977. En dix mois de fonctionnement, l'AFA n'a réalisé qu'une adoption, on est donc très loin des 10 000 dossiers annuels que cette structure devait normalement gérer. Elle lui demande les raisons de ces dysfonctionnements si pénibles à supporter pour les familles adoptantes qui avaient mis beaucoup d'espoir dans la création de cet organisme.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122794

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4234